Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-015-2026

Objet : Cotisations 2026 - Budget Principal et Budgets Annexes

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Damien GASPAILLARD pouvoir à Pascale GALLERNE, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-015-2026

Rapporteur : Monsieur Didier LE BUHAN

Objet : Cotisations 2026 - Budget Principal et Budgets Annexes

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite adhérer à diverses structures locales et nationales afin de bénéficier d'un réseau permettant d'accompagner son action sur le territoire. Le partenariat avec ces structures apportera notamment un soutien technique et un enrichissement des connaissances par le partage d'expériences.

CULTURE ET SPORT

BUDGET PRINCIPAL

1. Syndicat des Patinoires

Le Syndicat National des Patinoires est une association professionnelle des exploitants des patinoires françaises. C'est un réseau national qui apporte un soutien technique aux responsables d'équipements et favorise les échanges d'expérience entre les exploitants. L'adhésion au Syndicat permet également l'accès à des formations et le référencement de la patinoire dans un guide des patinoires françaises. Le montant de la cotisation est forfaitaire et s'élève à 390 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Syndicat des Patinoires	390 €	390 €

2. Vivarmor

Fondée en 1974 par des naturalistes sous le nom de GEPN, VivArmor Nature œuvre depuis cette date à l'étude de la nature et à la protection de l'environnement dans les Côtes-d'Armor. L'association, adhérente à France Nature Environnement, agréée pour l'environnement et par Jeunesse et Sports, compte plus de 1000 adhérents et agit suivant deux axes complémentaires : faire connaître et préserver la nature dans les Côtes d'Armor et protéger l'environnement. Vivarmor accompagne la Maison de la Baie dans ses activités.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Vivarmor	27 €	27 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

3. Association Bouche à Oreille

L'association Bouche à Oreille est une association de conteurs qui intervient sur La Briqueterie, la Maison de la Baie lors d'événements tels que Pâques, Noël, Halloween ou pour les animations estivales. Sa participation fait désormais partie de l'optimisation de ces manifestations.
Le montant de la cotisation 2026 est forfaitaire et s'élève à 20 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Association Bouche à Oreille	20 €	20 €

4. Association Argile

L'adhésion à l'association Argile est une adhésion destinée aux céramistes professionnels et structures qui souhaitent intégrer un réseau régional de professionnels afin de favoriser les échanges, participer au développement de leur métier et à la promotion de la céramique, mutualiser les compétences, organiser ou participer à l'organisation d'événements culturels et commerciaux pour mieux vivre de leurs métiers.
Le montant de la cotisation 2026 est forfaitaire et s'élève à 61 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Association Argile	61 €	61 €

5. Association des Bibliothèques de France (ABF)

L'ABF est la principale association de bibliothécaires en France. Structurée en groupes régionaux et rassemblant des agents territoriaux et d'Etat, son action concerne notamment la veille sur les pratiques professionnelles, la formation et l'information au travers de publications. Chaque année, l'association organise un congrès national sur un thème ciblé. L'ABF publie également une revue bimestrielle Bibliothèque(s) qui porte sur l'actualité de la profession à l'échelle nationale et régionale.
L'adhésion annuelle complète à l'ABF donne droit à 2 entrées au congrès national et un accès gratuit aux journées d'étude.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ABF	260 €	260 €

6. Club des Utilisateurs d'Orphée - CUTO

C3RB Informatique est la société qui fournit le système informatique de gestion des bibliothèques de l'agglomération. Le logiciel professionnel Orphée.net est entré en production, dans l'ensemble des sites du territoire, en juin 2014. Association loi 1901 indépendante, le Club des utilisateurs d'Orphée (CUT'O) a pour but de solliciter auprès de la société C3RB des évolutions techniques et fonctionnelles du produit, en fonction des attentes et besoins recensés à l'échelle nationale dans les bibliothèques (ou réseaux) utilisatrices.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	CUTO	200 €	200 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

7. Association des Chemins de Fer des Côtes du Nord

L'Association des Chemins de Fer des Côtes-du-Nord (ACFCdN) s'est donnée pour objectif de faire revivre l'ambiance si particulière du petit train départemental qui fut, avec 452 km de voies ferrées à l'écartement métrique, un réseau parmi les plus importants de France.
Elle possède maintenant la plus grande collection de matériel historique de Bretagne. Les engins utilisés pour les circulations ont été entièrement restaurés par les bénévoles.
Elle intervient en partenariat avec le site de la Briqueterie. A ce titre, il convient de ré-adhérer à cette structure pour l'année 2026.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ACFCDN	25 €	25 €

8. ACB – Art contemporain en Bretagne

ACB–Art Contemporain en Bretagne est un réseau régional regroupant 53 structures professionnelles œuvrant dans le champ des arts plastiques et arts visuels situées sur l'ensemble du territoire régional. Dans un fonctionnement basé sur la fédération, ce réseau rassemble un grand nombre de lieux de production, de diffusion, de formation, d'édition, de ressource et de recherche et couvre le territoire, en milieu urbain comme en milieu rural.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ACB – Art contemporain en Bretagne	214 €	214 €

9. ADAC-GO (Association des Directeurs des Affaires Culturelles Grand Ouest)

Cette association regroupe les directrices et directeurs des affaires culturelles de trois régions du Grand Ouest : Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. Elle adhère à la fédération nationale des associations de DAC et de FNADAC.
Cette nouvelle adhésion permet d'intégrer le réseau des directeurs et directrices des Affaires Culturelles du Grand Ouest (Ville, interco, Département) et d'avoir accès à des journées professionnelles et des formations collectives

L'ADAC-GO a permis à de nombreux professionnels de collaborer pour affronter la crise liée au covid au travers d'échanges numériques réguliers et de partage de ressources ou de savoir-faire.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ADAC- Grand Ouest	/	30 €

10. Station VTT – Labellisation « site VTT-FFC »

Véritable sport de nature accessible à tous, le VTT s'inscrit dans le cadre d'une pratique sportive respectueuse de l'environnement et qui permet également la découverte d'un territoire, de ses atouts naturels et patrimoniaux.
Outil d'attractivité supplémentaire pour le territoire et de valorisation de la destination touristique, économique et sportive de la Baie de Saint Brieuc, la station VTT de Saint-Brieuc Armor Agglomération, équipement structurant sur le territoire, a été inaugurée en mai 2014 et comprend :

- 1027 kilomètres de sentiers
- 43 circuits traversant les 32 communes

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Pour accompagner ce développement et cette promotion, la Fédération Française de Cyclisme (FFC) labellise depuis 1991 des territoires ayant une offre VTT de qualité : C'est le concept des « Sites VTT-FFC ». A ce jour il existe 186 sites VTT-FFC en France.
Labellisée depuis 2016, il est proposé de reconduire cette labellisation des sites VTT-FFC pour l'année 2026.
Cette labellisation permet notamment :

De bénéficier d'un suivi régulier après labellisation.

La FFC s'appuie sur un réseau de coordonnateurs régionaux lesquels procèdent une fois par an à la visite et à l'évaluation des sites labellisés. Plus qu'un simple contrôle, cet accompagnement du site VTT-FFC est un gage de qualité et de conformité au regard des exigences fédérales.

De bénéficier d'une stratégie de communication dynamique :

- Un site internet dédié avec toutes les informations concernant les Sites VTT-FFC dont le téléchargement possible des tracés GPS.
- Des campagnes de promotion web ciblées en vue d'accroître la fréquentation des parcours et la renommée des sites VTT-FFC
- Un partenariat avec le magazine Vélo Vert, n°1 sur le VTT
- Une mise à disposition des parcours sur R-Bikes, application VTT du groupe Rossignol et Vivons Vélo
- Des achats de bannières publicitaires dans les magazines spécialisés
- Des articles dans France cyclisme, revue trimestrielle de la fédération
- Une communication régulière sur les supports numériques de la FFC : newsletters bimensuelles (75 000 abonnés), Facebook (100 000), Twitter (15 000), Instagram (45 000)
- Une exposition via les Salons auxquels prend part la FFC : Roc d'Azur, Salon des Maires et des Collectivités Locales, Opération Sentez-vous Sport, etc…

De bénéficier de tarifs avantageux :

- Via le partenaire INTERTRACE, tarifs négociés pour l'équipement de notre site VTT-FFC (achat de balises, panneaux panoramiques, etc…)
- Le groupe Rossignol via le partenariat signé mi 2020 avec la FFC permet aux sites labellisés de bénéficier d'un tarif préférentiel pour créer d'autres stations de sport nature telles que le Trail, le ski de randonnée, la marche nordique

De bénéficier de l'animation du réseau et des échanges de bonnes pratiques

- L'organisation d'Assises nationales ou de tables rondes régionales, temps fort qui combinent moments d'échanges, ateliers thématiques et esprit de convivialité
- Une newsletter trimestrielle envoyée aux gestionnaires de sites

La cotisation annuelle est fixée à 950 € pour l'année 2026.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Fédération Française de Cyclisme	950 €	950 €

11. Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB)

Le REEB rassemble les acteurs du développement de l'éducation à l'environnement (animateurs, enseignants, professionnels de l'environnement, ...). Il permet de développer des projets collectifs en éducation à l'environnement, il conseille les porteurs de projets, les met en relation avec des personnes ressources. Le REEB accompagne la Maison de la Baie dans ses activités notamment le développement des animations pédagogiques scolaires.
Le montant de la cotisation est forfaitaire et s'élève à 50€ pour l'année 2026.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne	50 €	50 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

12. Côtes d'Armor Destination

Côtes d'Armor Destination, association loi 1901, est l'agence d'attractivité et de développement touristique du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Elle met en œuvre avec les partenaires publics et privés territoriaux les actions de développement et de promotion permettant au département des Côtes d'Armor de renforcer son attractivité.

Cette cotisation permet de travailler avec les acteurs du tourisme et du loisirs du territoire en faveur de la Maison de la Baie et de la Briqueterie.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Côtes d'Armor Destination	136 €	136 €

BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

13. Fédération Française de Voile

La Fédération Française de Voile valide les labels et accompagne les structures dans l'organisation de compétitions et leurs développements. Elle propose des formations et actions réservées à leurs écoles françaises de voile. Le pôle nautique a obtenu les 4 labels en 2016.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Fédération Française de Voile	300 €	310 €

14. Ligue de Bretagne de Voile

La Ligue de Bretagne de Voile est un établissement décentralisé de la Fédération Française de Voile. Elle pilote, au niveau régional, les différentes compétitions, les stages sportifs et accompagne nos jeunes sportifs lors des championnats de France.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Ligue de Bretagne de Voile	100 €	100 €

15. Comité Départemental de Voile 22

Le Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor harmonise l'action des clubs sur les Côtes d'Armor, pour leurs développements sportifs et la formation des encadrants.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Comité Départemental de Voile 22	200 €	220 €

16. Nautisme en Bretagne

L'association Nautisme en Bretagne œuvre pour le développement de la filière nautique « Espace Mer ». L'association conseille et accompagne près de 600 structures nautiques bretonnes dans leurs démarches.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Nautisme En Bretagne	150 €	150 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

17. CNAS

Dans le cadre de l'action sociale développée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, tous les agents occupant un emploi permanent et remplaçant (plus de 6 mois) bénéficient de prestations proposées par le CNAS.
Chaque année, la collectivité doit s'acquitter d'une participation calculée à partir des adhérents de la collectivité (actifs) et d'une base forfaitaire.

Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 2 390 €.

Article	Organisme	Participation 2025	Participation 2026
6474	CNAS	1 776 €	2 390 €

18. COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE - SBAA

Employant du personnel de droit privé pour ce Service Public Industriel et Commercial, Saint-Brieuc Armor Agglomération participe au fonctionnement et aux activités sociales et culturelles du Comité Social et Économique conformément au code du travail. Le montant de la participation correspond à 0,2 % de la masse salariale brute des agents sur l'année n-1.
Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 610 €.

Article	Organisme	Participation 2025	Participation 2026
6474	CSE	610 €	610 €

BUDGET ANNEXE GOLF

19. Fédération Française de Golf

La Fédération Française de Golf est chargée de promouvoir et d'organiser la pratique du golf sur le territoire national.
L'adhésion à cette association de loi 1901 permet au Golf de la Baie de Saint-Brieuc, l'homologation de son parcours et l'affiliation aux compétitions organisées pour l'année 2026.
Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 1 650 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Fédération Française de Golf	1 586 €	1 650 €

20. CNAS

Dans le cadre de l'action sociale développée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, tous les agents occupant un emploi permanent et remplaçant (plus de 6 mois) bénéficient de prestations proposées par le CNAS.

Chaque année, la collectivité doit s'acquitter d'une participation calculée à partir des adhérents de la collectivité (actifs) et d'une base forfaitaire.

Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 1 960 €.

Article	Organisme	Participation 2025	Participation 2026
6474	CNAS	1 776 €	1 960 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

21. COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE - SBAA

Employant du personnel de droit privé pour ce Service Public Industriel et Commercial, Saint-Brieuc Armor Agglomération participe au fonctionnement et aux activités sociales et culturelles du Comité Social et Économique conformément au code du travail. Le montant de la participation correspond à 0,2 % de la masse salariale brute des agents sur l'année n-1.
Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 540 €.

Article	Organisme	Participation 2025	Participation 2026
6474	CSE	540 €	540 €

TRANSPORTS

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

22. AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public)

AGIR est une association qui réunit les autorités organisatrices de transport et les entreprises de transport indépendantes c'est-à-dire sans lien significatif avec un grand groupe de transport.

AGIR offre des services d'expertise, d'échange et d'assistance. Un service d'assistance réactif permet d'avoir des réponses à des questions diverses dans des délais très courts. AGIR met également en place des groupes de travail entre les acteurs, organise des formations et des évènements.
La cotisation est calculée en fonction du nombre d'habitants. Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 8 000 € HT soit 9 600 € TTC.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	AGIR	8 000 € HT soit 9 600 € TTC	8 000 € HT soit 9 600 € TTC

23. GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT

Le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) est une plate-forme d'échange et de réflexion à la disposition des Autorités Organisatrices de transport. L'association est le porte-parole des collectivités territoriales auprès des institutions nationales et européennes. Elle offre, en outre, à ses adhérents des conseils et expertises économiques, financières, juridiques et techniques. Le GART a également pour mission de susciter et animer le débat sur les déplacements en proposant des solutions pragmatiques et innovantes et de fédérer les acteurs de la filière transport.

Le GART milite pour le développement des modes plus respectueux de la qualité de vie : les transports publics mais aussi le vélo, la marche, pour une mobilité durable. Il défend également une conception du service public de transport accessible à tous, sur le plan économique, spatial et physique.
La cotisation 2026 s'élève à 8 392,71 € du fait de l'actualisation de la population.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	GART	8 357,94 €	8 392,71 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

24. RESEAU VELO ET MARCHE

Réseau Vélo et Marche, anciennement Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables, a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et européennes afin d'agir pour faciliter, sécuriser, et développer la circulation des cyclistes notamment en milieu urbain. L'association est un lieu de partage d'expériences et de savoir-faire à travers notamment les congrès et rencontres thématiques.
Elle concourt à la promotion des modes de circulation doux par ses publications (Ville & Vélo) et la participation à des événements nationaux voire européens (Fête du vélo, Semaine européenne de la mobilité).
Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 3 933 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	RESEAU VELO ET MARCHE	3 933 €	3 933 €

25. CNAS

Dans le cadre de l'action sociale développée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, tous les agents occupant un emploi permanent et remplaçant (plus de 6 mois) bénéficient de prestations proposées par le CNAS.

Chaque année, la collectivité doit s'acquitter d'une participation calculée à partir des adhérents de la collectivité (actifs) et d'une base forfaitaire.

Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 1 830 €.

Article	Organisme	Participation 2025	Participation 2026
6474	CNAS	1 332 €	1 830 €

ENVIRONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

26. Air Breizh

Saint-Brieuc Armor Agglomération est membre du Conseil d'Administration d'Air Breizh et a intégré le réseau breton de mesure de la qualité de l'air. Les principales missions de cette association sont d'informer les services de l'Etat, les élus, les industriels et le public, notamment en cas de pic de pollution, d'étudier l'évolution de la qualité de l'air et vérifier la conformité des résultats par rapport à la réglementation. Air Breizh participe à l'élaboration et au suivi de la qualité de l'air dans le cadre du PCAET.
La cotisation est de 0,10 € par habitant, soit 16 468€. Pour 2026, AirBreizh propose de réduire la cotisation de moitié et proposera en parallèle une participation de l'agglomération à l'investissement pour le mise en place d'une station de mesure de la qualité de l'air à Balzac (montant prévisionnel : 6 500€).

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Air Breizh	16 468 €	8 234 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

27. RESEAU HAIES FRANCE

L'association Réseau Haies France (ex AFAC-A - l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries), reconnue d'utilité publique, agit pour promouvoir accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité et de résilience face à la crise climatique. L'association est un acteur essentiel dans les hautes instances et développe des outils de gestion sur le territoire tels que :

- Le label Haies et les plans de gestion haie.
- Le label Végétal Local et l'accompagnement de projets de pépinières.
- Le fond pour l'arbre pour financer des projets d'agroforesterie via du mécénat.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Réseau haies France	100 €	150 €

28. Réserves Naturelles de France

L'association Réserve Naturelle de France anime et coordonne le réseau des gestionnaires de réserves naturelles. Elle favorise les échanges de connaissances scientifiques et d'expériences de gestion. Elle défend les intérêts des réserves naturelles, les fait connaître et valorise leur image auprès du public. L'association développe également des relations avec d'autres espaces protégés.

Saint-Brieuc Armor Agglomération adhère en tant que personne morale, mais aussi en tant que personne physique (le conservateur et le garde technicien de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc). Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 500 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Réserve Naturelle de France	490 €	500 €

29. France Digues - Association nationale des gestionnaires de digues

France Digues a pour objectif de structurer et consolider la profession de gestionnaires de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et la création d'outils métiers spécifiques. France Digues permet de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues, de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents, de bénéficier d'une veille réglementaire, de disposer de documents et notes techniques.
Dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, il est important que Saint-Brieuc Armor Agglomération, compétente en matière de « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI), participe à ce réseau.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	France Digues	950 €	950 €

30. Ideal Connaissances – Milieux Aquatiques

IdealCo est la plus grande plateforme collaborative en ligne dédiée aux acteurs de la sphère publique. Les agents des collectivités peuvent suivre des formations exclusives, entre expertises et retour d'expérience, élaborées par et pour les agents compétents.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Le réseau IdéalCo se décline en différentes communautés : eau (assainissement/eau potable), milieux aquatiques, risques majeurs, transitions écologiques.
Dans le cadre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI), il est nécessaire que Saint-Brieuc Armor Agglomération participe à ce réseau pour la Communauté « Milieux Aquatiques ».

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Idéal Connaissances	1 380 €	1 407,60 €

31. Office National des Forêts (ONF)

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office National des Forêts mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'Etat et la Fédération nationale des communes forestières. L'ONF est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France, il assure la gestion durable des forêts publiques et effectue des prestations de service pour les collectivités.
Sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, deux sites sont concernés par un aménagement forestier : la Forêt du Sud-Goëlo à Lantic et celle de Beaugouyen à Plourhan (sous gestion du Budget Annexe de l'Eau).

Pour ce faire, la collectivité verse une contribution annuelle d'un montant par hectare.

Le montant de cotisation pour la forêt du Sud-Goëlo (Lantic), dont l'aménagement forestier, est pris en charge par le budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le montant prévisionnel pour 2026 s'élève à 115 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ONF	112,12 €	115 €

32. Amorce

Amorce est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987, elle fédère plus de 700 adhérents (dont 500 collectivités). C'est un lieu de partage des connaissances et d'expériences ainsi qu'une instance de propositions tant au niveau national (Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat) qu'au niveau européen (Parlement, Commission européenne). Sur le volet énergie et réseaux de chaleur, les ressources et webinaires d'Amorce sont incontournables pour assurer la veille sur les évolutions techniques et réglementaires. Par ailleurs, les propositions qu'ils défendent au niveau national sont un vrai appui pour les collectivités.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Amorce	1 621,69 €	1 646,17 €

33. Taranis – Breizh'Alec

Le réseau Taranis a pour ambition de faciliter l'émergence et le développement de projets citoyens d'énergie renouvelable en Bretagne. Il fédère une quarantaine d'adhérents : associations de collectifs de citoyens, collectivités territoriales, sociétés de projets ou encore structures partenaires.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Créé en 2011, le réseau Taranis bénéficie de plus de 10 ans d'expérience dans la promotion et la favorisation de projets citoyens en Bretagne. Animé historiquement par l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine, le réseau est animé depuis 2022 par Breizh ALEC. Il s'appuie sur le mouvement national Énergie Partagée, qui met à disposition de nombreuses ressources pour favoriser la montée en compétences des porteurs de projets. En Bretagne, ces derniers bénéficient des services proposés par Taranis, notamment un accompagnement dédié.

L'adhésion permet de participer à des sessions de formation, bénéficier d'une assistance juridique, participer à des groupes de travail thématiques et visites de projets pour faciliter le partage d'expériences, promouvoir et valoriser les projets de ses adhérents.

Taranis donne également accès aux ressources du réseau national :
- à la boite à outils mutualisée d'Énergie Partagée
- aux échanges entre porteurs de projet dans les groupes discussions
- aux groupes de travail (grappes photovoltaïque, ...)
- aux formations et webinaires, ...

Cette adhésion entre dans le cadre l'action 23 du PCAET (soutenir le développement des énergies citoyennes sur le territoire).

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Taranis	1 000 €	1 000 €

34. Adhésion au groupement d'achat d'énergie du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Saint Brieuc Armor Agglomération a signé la convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergie dont le coordinateur est le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) suite à délibération du 3 juillet 2014, convention modifiée ensuite par avenant en 2019 et 2024. Le SDE 22 est chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies. La commission d'Appel d'Offres est celle du SDE 22, coordonnateur du groupement. L'exécution des marchés est assurée par l'EPCI. Des frais d'adhésion au groupement sont prévus afin de couvrir les frais de gestion inhérents à cette charge à hauteur de 1 200 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Syndicat Départemental d'Energie 22	1 200 €	1 200 €

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

35. Amorce

Amorce est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987, elle fédère plus de 700 adhérents (dont 500 collectivités). C'est un lieu de partage des connaissances et d'expériences ainsi qu'une instance de propositions tant au niveau national (Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat) qu'au niveau européen (Parlement, Commission européenne). Sur le volet gestion des déchets, la cotisation 2026 s'élève à 1 646,17 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Amorce	1 621,99 €	1 646,17 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

36. Les Restaurants : RIA de St-Brieuc et de Ploufragan, les restos des ateliers du cœur au CTE et les restaurants municipaux de Plérin et Yffiniac

Saint-Brieuc Armor Agglomération accorde une participation financière de 1,47€ HT pour les repas pris par les agents dans les établissements non assujettis à la TVA ou une participation financière de 1,62€ TTC pour les repas pris dans les établissements assujettis à la TVA (valeurs au 1er janvier 2025).

Les établissements concernés sont les restaurants administratifs situés au centre ville de Saint-Brieuc et au Zoopôle de Ploufragan, les restaurants collectifs municipaux des communes ayant conclut une convention avec la collectivité et le restaurant des ateliers du cœur. Le montant de la participation varie chaque année selon la fréquentation.
La participation prévisionnelle pour 2026 s'élève à 1 000 €.

Article	Organisme	2025	2026
6478	> RIA de St-Brieuc et de Ploufragan > Les restos des ateliers du cœur au CTE > Les restaurants municipaux de Plérin et Yffiniac	206 €	1 000 €

37. Idéal Connaissances - Interdéchets

Le Réseau Interdéchets, créé en 1998, fédère les professionnels de la gestion des déchets de toutes les collectivités territoriales au sein d'une communauté professionnelle.
IDEAL Connaissances accompagne l'échange de savoir-faire des collectivités territoriales et de leurs prestataires sur leurs domaines de compétences. Il permet aux collectivités territoriales de :

- Découvrir les savoir-faire de leurs domaines de compétences via des forums d'échanges en ligne
- Utiliser des ressources clés via des bibliothèques électroniques de documents inédits
- Écouter les spécialistes de leurs thématiques d'action en colloques nationaux
- Se former par l'échange en rencontres techniques et séminaires
- Rencontrer les prestataires de chacun de leurs champs de compétences sur des salons professionnels
- Réfléchir et avancer sur des problématiques actuelles en groupes de travail collaboratif

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	IDEAL Connaissances	1 382,76 €	1 410,42 €

38. Réseau Compost Citoyen

Le Réseau Compost Citoyen est une association française qui fait la promotion de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets, via le compostage sous toutes ses formes. L'objectif étant de permettre à chaque usager de réduire puis trier à la source ses déchets organiques et les traiter par le compostage. Il comprend 10 réseaux régionaux qui sont structurés en associations, composées de citoyens engagés, de structures professionnelles (associations, entreprises) et de collectivités. Cette adhésion permet d'échanger avec d'autres acteurs, d'être informés des actualités et de pouvoir répondre à des appels à projets dans le cadre de la prévention et de la gestion des biodéchets.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Réseau Compost Citoyen	1 500 €	1 500 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

39. CNAS

Dans le cadre de l'action sociale développée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, tous les agents occupant un emploi permanent et remplaçant (plus de 6 mois) bénéficient de prestations proposées par le CNAS.

Chaque année, la collectivité doit s'acquitter d'une participation calculée à partir des adhérents de la collectivité (actifs) et d'une base forfaitaire.

Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 48 000 €.

Article	Organisme	Participation 2025	Participation 2026
6474	CNAS	47 508 €	48 000 €

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

40. Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)

Cette association est habilitée à émettre des avis sur des questions scientifiques et techniques dans les domaines de l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets, la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des espaces naturels, la qualité durable de l'environnement.

Elle encourage régulièrement par ses actions et ses informations au respect de l'environnement et se prononce en faveur du développement durable pour garantir aux populations les conditions d'accès à une véritable qualité de vie.
Le montant de la cotisation 2026 s'élève à 191 €.

Article	Organisme	Budget Annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ASTEE	Budget Eau	154,17 €	191 €

41. Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Cette association nationale, créée en 1934 et régie par la loi de 1901, regroupe des collectivités territoriales assurant la gestion des services publics locaux suivants : énergie, cycle de l'eau, numérique et éclairage public. Elle accompagne ses adhérents dans l'organisation technique, administrative et financière des services publics locaux en réseau et des activités qui leur sont liées. Elle a vocation à favoriser les échanges d'expérience entre ses adhérents et à représenter leurs intérêts auprès des administrations nationales et européennes.

Elle assure les missions suivantes :

- mise en réseau des acteurs et partages d'expériences,
- représentation dans de nombreuses instances nationales à caractère décisionnel ou consultatif,
- mise à disposition d'actualités à caractère opérationnel par le biais de newsletters,
- animation de groupes de travail thématiques et organisation d'évènements dédiés,
- publications (techniques, juridiques, économiques),
- analyses juridiques,
- réponses aux questions ponctuelles sur l'exercice des compétences,
- accès aux formations avec un tarif préférentiel.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

La cotisation annuelle est basée sur un taux multiplié par la population recensée de l'Agglomération. Pour 2026, la cotisation s'élève à 6 017,41 €.

Article	Organisme	Budget annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	FNCCR	Budget Assainissement	6 017,41 €	6 017,41 €

42. FNCCR - FRANCE EAU PUBLIQUE

France Eau Publique (FEP) est un réseau qui réunit, au sein de la FNCCR, des opérateurs publics (régies et SPL) et des collectivités organisatrices de services d'eau et d'assainissement en gestion publique. Il vise à favoriser la mise en relation et les échanges directs entre acteurs publics de l'eau ainsi qu'à promouvoir la gestion publique de l'eau.
L'adhésion à cet organisme permet par ailleurs de bénéficier de tarifs négociés pour l'achat de compteurs d'eau radio par le biais de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics).

Article	Organisme	Budget Annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	FNCCR - FEP	Budget Eau	1 772,43 €	1 772,43 €

43. FNCCR – EXPLICEO

La démarche EXPLICEO, développée par la FNCCR, consiste à mettre à disposition des services publics d'eau et d'assainissement des outils d'analyse permettant une comparaison d'indicateurs techniques et financiers traduisant l'activité de ces services (qualité de service à l'usager, performances techniques, gestion patrimoniale, aspects financiers,…).
L'adhésion à ce service, via l'Autorité Organisatrice, entre dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la performance des opérateurs (public et privés) que celle-ci assure.
Elle permet de fournir un éclairage sur le positionnement de la régie par rapport aux autres collectivités adhérentes, et de développer des outils de contrôle de gestion.

Article	Organisme	Budget Annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	FNCCR – EXPLICEO	Budget Eau	3 990 €	3 990 €

44. CLUB DES UTILISATEURS EAU2

Saint-Brieuc Armor Agglomération assure le suivi des dossiers des abonnés de l'Eau et de l'Assainissement via le logiciel EAU2.
Un groupe d'échange des collectivités utilisatrices du logiciel s'est constitué sous une forme associative, baptisée « Club des utilisateurs EAU2 ».

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Elle a pour objectif de favoriser les échanges d'informations entre entités utilisatrices, de partager les bonnes pratiques, de discuter et de s'associer au sujet des potentielles évolutions du logiciel.
Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 300 €.

Article	Organisme	Budget Annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Club des utilisateurs Eau2	Budget Eau	480 €	300 €

45. AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel)

L'AVICCA a pour objet de fédérer les collectivités engagées dans le numérique, pour apporter à leurs populations, entreprises et services publics, les meilleurs services grâce à des réseaux de communication électronique performants.

Un appui externe aux différentes Directions de SBAA concernées (DMSI, DEA, DAD, DDEE...) permet de sécuriser les négociations en cours, de monter en compétences, de s'acculturer collectivement, de développer des expertises internes, et de mutualiser une veille efficiente.

Article	Organisme	Budget Annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	AVICCA	Budget Eau	2 200 €	2 250 €

46. Idéal Connaissances - Eau

L'adhésion à cette communauté permet à l'ensemble des membres de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de disposer de services en illimité, à savoir :

- Des formations à suivre en direct, en présentiel ou à distance (web conférences)
- Des web conférences à regarder « à la demande » (en replay)
- Une bibliothèque de documents (exemple : téléchargement de cahiers des charges, contrats de prestations…)
- Des notes d'experts
- Formation à la demande

Le montant de l'adhésion 2026 est de 3 519 €.

Article	Organisme	Budget annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	IDEAL Connaissances	Budget Eau	3 450 €	3 519 €

47. Office National des Forêts (ONF)

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office National des Forêts mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'État et la Fédération nationale des communes forestières. L'ONF est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France, il assure la gestion durable des forêts publiques et effectue des prestations de service pour les collectivités.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, deux sites sont concernés par un aménagement forestier : la Forêt du Sud-Goëlo à Lantic (sous gestion du Budget Principal) et celle de Beaugouyen à Plourhan (sous gestion du Budget Eau).

Pour ce faire, la collectivité verse une contribution annuelle d'un montant par hectare. Le montant prévisionnel de cotisation 2026 pour la forêt de Beaugouyen s'élève à 75 €.

Article	Organisme	Budget annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ONF	Budget Eau	74,04 €	75 €

48. Les Restaurants : RIA de St-Brieuc et de Ploufragan, les restos des ateliers du cœur au CTE et les restaurants municipaux de Plérin et Yffiniac

Saint-Brieuc Armor Agglomération accorde une participation financière de 1,47€ HT pour les repas pris par les agents dans les établissements non assujettis à la TVA ou une participation financière de 1,62€ TTC pour les repas pris dans les établissements assujettis à la TVA (valeurs au 1er janvier 2025).

Les établissements concernés sont les restaurants administratifs situés au centre ville de Saint-Brieuc et au Zoopôle de Ploufragan, les restaurants collectifs municipaux des communes ayant conclut une convention avec la collectivité et le restaurant des ateliers du cœur.
La participation prévisionnelle pour 2026 s'élève à 1 700 € sur chacun des budgets.

Article	Organisme	Budgets annexes	Participation 2025	Participation 2026
6478	> RIA de St-Brieuc et de Ploufragan > Les restos des ateliers du cœur au CTE > Les restaurants municipaux de Plérin et Yffiniac	Budget Eau	1 206 €	1 700 €
6478		Budget Assainissement	1 188 €	1 700 €

49. Le réseau "Déphy collectivités Bretagne"

Le réseau "Déphy collectivités" existe depuis 2021. Ses objectifs sont de développer, diffuser et valoriser les techniques d'aménagements, les méthodes alternatives et les outils de communication "0 phyto". Pour cela, il s'appuie principalement sur :
- un site internet
- des sessions de formations/démonstrations
- son réseau d'adhérents qui "nourrit" le contenu et les échanges.

L'adhésion au réseau contribuera à l'appui technique et réglementaire, ainsi qu'à l'animation de notre territoire sur le thème de la gestion "0 phyto" des espaces publics, tout en participant à la dynamique régionale.

Article	Organisme	Budget annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Déphy collectivités Bretagne	Budget Eau	150 €	200 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

50. CEEI BRETAGNE COMPETITIVITE

CEEI Bretagne compétitivité a développé un programme baptisé "ECOD'O PRO" dans le cadre duquel l'adhésion à cet organisme est souhaité.
"ECOD'O PRO" est un programme permettant aux collectivités qui y adhèrent de s'inscrire, sur leur territoire, dans une démarche d'accompagnement des activités industrielles, de tourisme, ou encore des établissement de santé, dans la mise en œuvre de pratiques de sobriété des usages de l'eau.

Il se concrétise par la réalisation de diagnostics d'entreprises, par la création et la diffusion de guides dédiés à la problématique, par la réalisation d'études de potentiel de réutilisation de la ressource en eau (exemple : étude de re-use pour les 4 stations d'épuration du littoral).
Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 4 000 €.

Article	Organisme	Budget annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	CEEI Bretagne Compétitivité	Budget Eau	4 000 €	4 000 €

51. Médiation de l'Eau

Médiation de l'eau est une association créée en octobre 2009, dont l'action permet de faciliter le règlement à l'amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et d'assainissement, opposant un consommateur et son service dédié, en France Métropolitaine et Outre Mer.
L'adhésion à l'organisme MEDIATION DE L'EAU relève, depuis janvier 2016, d'une obligation réglementaire pour tous les services de l'eau, par application d'une directive Européenne (2013/11/UE). Elle comprend une part fixe et une part variable selon les besoins de l'agglomération en cours d'année.
Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 (part fixe) s'élève à 1 052,32 € HT.

Article	Organisme	Budget annexe	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Médiation de l'Eau	Budget Eau	1 040,09 € HT	1 052,32 € HT

52. CNAS

Dans le cadre de l'action sociale développée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, tous les agents occupant un emploi permanent et remplaçant (plus de 6 mois) bénéficient de prestations proposées par le CNAS.

Chaque année, la collectivité doit s'acquitter d'une participation calculée à partir des adhérents de la collectivité (actifs) et d'une base forfaitaire.

Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 15 470 € pour le budget Eau et 16 250 € pour le budget Assainissement.

Article	Organisme	Budgets annexes	Participation 2025	Participation 2026
6474	CNAS	Budget Eau	14 652 €	15 470 €
6474	CNAS	Budget Assainissement	15 984 €	16 250 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

53. COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE - SBAA

Employant du personnel de droit privé pour ce Service Public Industriel et Commercial, Saint-Brieuc Armor Agglomération participe au fonctionnement et aux activités sociales et culturelles du Comité Social et Économique conformément au code du travail. Le montant de la participation correspond à 0,2 % de la masse salariale brute des agents sur l'année n-1.
Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 4 530 € pour le budget Eau et 4 750 € pour le budget Assainissement.

Article	Organisme	Budgets annexes	Participation 2025	Participation 2026
6474	CSE	Budget Eau	4 530 €	4 530 €
6474	CSE	Budget Assainissement	4 750 €	4 750 €

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BUDGET PRINCIPAL

54. Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) a un triple objectif :

- regrouper les villes universitaires et promouvoir leurs intérêts communs,
- offrir un lieu d'échange sur les questions d'enseignement supérieur, de la recherche, et de la vie étudiante,
- participer activement à l'amélioration de la qualité des formations supérieures dans notre pays.

L'Agglomération fait partie du groupe de travail sur les « villes moyennes – Campus de proximité » de l'AVUF et participe à l'ensemble des colloques et séminaires organisés par l'association.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	AVUF	1 200 €	1 200 €

ECONOMIE

BUDGET PRINCIPAL

55. Agence Bretagne Next

L'agence Bretagne Next – Nouvelle Économie eXpertise et Transitions (anciennement Bretagne Développement Innovation), association Loi 1901, a une mission d'intérêt général, d'anticipation, de structuration et de promotion de filières économiques porteuses d'avenir. Elle explore les futurs relais de croissance de l'économie bretonne en regard des atouts de la Bretagne et de son tissu économique ; elle anticipe et propose des solutions nécessaires à l'adaptation des entreprises et des territoires aux nouveaux défis de souveraineté et de transitions (numérique, énergétique, alimentaire, …). Pour ce faire, l'agence s'appuie sur l'expérimentation, accompagne les entreprises porteuses de solutions vers de nouveaux marchés et renforce leur visibilité.
L'agence intervient principalement au service des entreprises mais aussi auprès des territoires bretons pour les accompagner dans leur ingénierie de projets.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Elle a pour missions :

- Veille, détection de tendances et observatoire des principales filières économiques
- Ingénierie de projets européens et capacité à y positionner des entreprises bretonnes
- Connaissance fine des acteurs économiques bretons
- Animation de projet et structuration de filière
- Expertise sectorielle et capacité à croiser les compétences filières
- Expertise en matière de marketing territorial et digital et d'organisation événementielle

La cotisation à l'Agence Bretagne Next permet à SBAA de disposer de l'information régulière sur les filières régionales d'avenir.
En tant que membre de droit depuis 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération est exempt du paiement de la cotisation annuelle.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Agence Bretagne Next	0 €	0 €

56. Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)

Le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) est apparu en parallèle de l'éclosion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Ce réseau a pour but de promouvoir les actions entreprises sur le territoire national qui respectent les principes de l'ESS et de les valoriser auprès des institutions. L'adhésion d'une collectivité territoriale à ce réseau permet de s'informer et d'échanger afin de contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire. Les agents de l'agglomération faisant partie du groupe de travail "ambassadeurs ESS" reçoivent l'entièreté des publications.

Le montant de l'adhésion pour une collectivité qui comprend entre 100 000 et 200 000 habitants est de 880 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire	880 €	880 €

57. Act Food Bretagne

ACT Food Bretagne, alliance de 5 centres d'innovation technologique liés au secteur agri-agro, est à l'interface de l'ensemble des acteurs de l'économie, de la recherche et développement et des collectivités territoriales qui les soutiennent. Cette fédération des 5 centres d'innovation technologique (ADRIA, CEVA, IDMer, VEGENOV, Zoopole Développement) a pour objet le regroupement des outils et des expertises de l'innovation au service des entreprises de la filière agroalimentaire du territoire. Sa vocation est de mettre en œuvre une stratégie commune pour mieux organiser l'innovation dans le contexte de la transformation des filières agri-agroalimentaires pour créer davantage de valeur ajoutée dans l'intérêt de l'emploi et du dynamisme régional et pour faire émerger des projets collaboratifs structurants au service de l'innovation des filières et des entreprises. Pour finir, l'association porte administrativement l'Institut Carnot AGRIFOOD TRANSITION, situé au sein de la Technopole Saint-Brieuc Armor Agglomération à Ploufragan.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ACT Food Bretagne	1 000 €	1 000 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

INSERTION ET EMPLOI

BUDGET PRINCIPAL

58. Mission Locale

La Mission Locale Saint-Brieuc & Lamballe est une association loi 1901 investie d'une mission de service public territorialisée qui, depuis plus de quarante ans, agit au cœur des politiques publiques de jeunesse, d'emploi et d'insertion sociale. Elle accompagne chaque jeune âgé de 16 à 25 ans (et jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap) dans son parcours vers l'autonomie, en levant les freins à son insertion et en construisant, avec lui, un projet d'avenir durable.
L'Agglomération de Saint-Brieuc adhère en lieu et place des communes à l'association Mission Locale du Pays de Saint-Brieuc & Lamballe. Cette adhésion décrit la volonté communautaire de soutenir les actions de service public en faveur des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
Saint-Brieuc Armor Agglomération verse une cotisation annuelle calculée sur la base de 1,77 €/habitant.

La hausse du montant de cotisation par rapport à 2025 s'explique par l'actualisation par l'INSEE du nombre d'habitants sur le territoire de l'agglomération au dernier recensement passant de 153 321 à 154 023 habitants. Le montant de cotisation par habitant reste identique à 2025, soit à hauteur de 1,77€/habitant.

Pour l'année 2026, la cotisation s'élève à 272 620,71 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Mission Locale	271 378,17 €	272 620,71 €

59. FAJ - Fonds d'Aide aux Jeunes (géré par la Mission Locale)

Les Fonds locaux sont alimentés par une dotation du Conseil Départemental et les participations recouvrées par des collectivités locales.
La participation des collectivités locales est intégralement affectée au financement des fonds locaux correspondants :

- à hauteur de 50% pour le financement des aides individuelles
- à hauteur de 50% en financement des actions collectives avec un abondement du Département

Ce Fonds constitue un outil de lutte contre les exclusions sociales et professionnelles des jeunes de 18 à 25 ans ayant peu ou pas de ressources et trouve, à ce titre, toute son efficience avec des interventions qui prennent la forme de :
- secours temporaires
- aides financières pour aider à la réalisation de projet d'insertion
- financements d'actions d'accompagnement individuelles ou collectives

Le secrétariat et la gestion des Fonds sont assurés par les Missions Locales.

Il vous est proposé de valider le montant de la participation de 21 100 € de Saint-Brieuc Armor Agglomération au financement du FAJ pour l'année 2026.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	FAJ – Fonds d'Aide aux Jeunes	21 100 €	21 100 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

60. Alliance Ville Emploi – AVE

L'association AVE constitue un réseau national qui regroupe les collectivités qui interviennent dans le domaine de l'insertion et de l'emploi (mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics). L'AVE représente l'ensemble des élus locaux délégués à la formation, à l'insertion et à l'emploi. Ses objectifs sont notamment de créer un réseau d'échanges et de rencontres sur des initiatives prises au niveau local et de développer les démarches de mutualisation des innovations et de transferts de compétences. L'adhésion permet également l'accès au logiciel de gestion de la clause d'insertion ainsi que des tarifs adhérents sur les formations métiers.
Le montant prévisionnel de a cotisation 2026 s'élève à 3 200 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Alliance Ville Emploi	3 078,34 €	3 200 €

61. Culture Zatous
Saint-Brieuc Armor Agglomération adhère à l'association Culture Zatous afin de faire bénéficier aux usagers accompagnés par le Point Accueil Emploi de l'agglomération ou via des dispositifs Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée et Cité de l'emploi, d'une offre culturelle, sportive et de loisirs à des tarifs solidaires.

Cette offre constitue un nouvel outil au service des usagers pour lutter contre l'isolement et la précarité et promouvoir l'accès à la culture et au sport pour tous dans une logique d'inclusion sociale.
Pour l'année 2026, la cotisation s'élève à 120 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Culture Zatous	120 €	120 €

HABITAT – GENS DU VOYAGE

BUDGET PRINCIPAL

62. Ideal Connaissances – Gens du Voyage

L'adhésion à la communauté professionnelle "Gens du Voyage" d'IDEAL Connaissances donne accès à un espace documentaire et à une plateforme d'échange entre professionnels dédiée aux thématiques d'accueil, d'habitat et d'accompagnement des Gens du Voyage. Des webconférences mensuelles et documents ressources sont à disposition et traitent de problématiques diverses :

- Juridique et réglementaire (décrets, législation en vigueur...)
- Gouvernance, planification (documents d'urbanisme, schéma départemental, recherche de fonciers...)
- Gestion des aires (accès aux déchetteries, à l'eau, paiement des fluides...)
- Action sociale (scolarisation, insertion, santé, centres sociaux...)
- Vivre-ensemble (lutte contre les discriminations, médiation, stationnements illicites...)
- Habitat, sédentarisation(logement adapté, terrains familiaux locatifs...)

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	IDEAL Connaissances	1 382,76 €	1 410,41 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

63. fichier unique de la demande - Convention avec l'association "Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest" (CREHA Ouest)

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue au fonctionnement du fichier de la demande locative sociale des Côtes d'Armor depuis sa mise en place en juin 2011, en contrepartie d'un droit d'accès aux données. Le fichier, agréé par arrêté préfectoral, se matérialise par une application informatique développée par la société Sigma Informatique. L'association CREHA Ouest a été mandatée pour gérer et animer le Fichier départemental.

Dans le détail, le fichier départemental de la demande locative sociale a pour objectif de :
- faciliter les démarches pour les demandeurs (guichet unique),
- fiabiliser et optimiser la délivrance du numéro unique,
- unifier les pratiques d'instruction des demandes et d'attribution des logements,
- favoriser la connaissance des demandes (quantitativement et qualitativement),
- mieux associer les partenaires.

Les partenaires peuvent :
- consulter les données statistiques de leur territoire,
- mieux connaître la réalité de la demande,
- renseigner les observatoires de la demande.

S'ils le souhaitent, ils ont la possibilité d'être lieu d'enregistrement de la demande.
Dans son article 97, la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, prévoit une réforme "des procédures de demande d'un logement social pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité".

Ainsi, Saint-Brieuc Armor Agglomération doit élaborer un "Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs" (art L441-2-8 et 9 du CCH), instaurer un dispositif destiné à mettre en commun les dossiers de demandes de logement social et satisfaire au droit à l'information des demandeurs.
Le fichier, géré par le CREHA Ouest, est adapté pour répondre aux obligations réglementaires.
En 2026, SBAA souhaite maintenir cette adhésion afin de permettre notamment l'accès à l'observatoire augmenté.

Il est proposé de reconduire l'adhésion qui s'élève à 9 480 € pour l'année 2026.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Association CREHA OUEST	9 211 €	9 480 €

64. Club Décentralisation et Habitat Bretagne

Il s'agit d'une adhésion à un club créé fin 2009. Cette association a pour objet de faciliter les échanges et le partage d'information entre ses différents membres dont les délégataires des aides à la pierre, afin de favoriser la constitution d'une culture commune, l'acquisition de connaissances, la réflexion stratégique et de contribuer au développement et à l'amélioration de l'habitat public et privé dans les territoires de la région. Le Club assure la co-présidence du CRHH breton, auprès du Préfet de Région. L'Association Régionale des Organismes HLM est en charge l'animation de cette association.

Il est proposé de reconduire l'adhésion qui s'élève à 2 200 € pour l'année 2026.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Club D&H	2 200 €	2 200 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

65. ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

L'action de l'ADIL consiste à offrir gratuitement à la population départementale un conseil neutre et personnalisé sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.

Pour les ménages qui cherchent à construire, acheter, vendre, louer, faire des travaux, l'ADIL propose un conseil sur :

- les rapports locatifs (bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, les aides pour accéder à un logement et/ou s'y maintenir...),
- les contrats (contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...),
- les relations avec les professionnels (agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...),
- les assurances liées à l'emprunt (à la construction ou à l'habitation...),
- la fiscalité (TVA, impôts locaux, droits de mutations, investissement locatif, avantages fiscaux...),
- la copropriété (assemblée générale, travaux, charges, conseil syndical, règles de majorité...),
- les financements et aides à l'accession à la propriété (réalisation de simulations financières sur la faisabilité de l'opération...),
- la réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, maîtrise de l'énergie...).

Le montant de la cotisation 2026 s'élève à 47 747 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ADIL	47 530 €	47 747 €

66. Agir contre le logement vacant

Agir Contre le Logement Vacant est une association de collectivités dont les membres sont unis dans leur détermination à faire de la lutte contre la vacance des logements une question incontournable des politiques de l'habitat.

Les axes de travail et actions de l'association sont les suivants :

- Renforcer les visibilités de l'association ;
- Faire évoluer le cadre réglementaire ;
- Garantir la bonne connaissance du phénomène de la vacance ;
- Proposer et suivre des expérimentations : adapter les dispositifs aux urgences et aux besoins locaux ;
- Débloquer des moyens humains, techniques, et financiers spécifiques à la lutte contre le logement vacant.

Dans la continuité de la politique volontariste engagée par Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis 2021 pour favoriser la remise sur le marché des logements vacants, l'adhésion à l'association nationale « Agir Contre le Logement Vacant » constitue une opportunité pour l'agglomération de renforcer ses moyens d'action, de bénéficier d'un appui technique et d'un partage d'expériences entre collectivités engagées sur ces enjeux, ainsi que de contribuer à la prise en compte des spécificités territoriales dans l'élaboration des politiques nationales de lutte contre la vacance des logements.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Il est proposé d'adhérer à l'association moyennant le versement d'une cotisation qui s'élève à 1 500 € pour l'année 2026.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Association Agir Contre le Logement Vacant	/	1 500 €

67. Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) des Côtes d'Armor intervient sur quatre missions d'intérêt public :

- l'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels
- l'information et le conseil aux particuliers
- le conseil aux collectivités locales

Dans ce cadre, le CAUE participe à la mise en œuvre des objectifs du Programme Local de l'Habitat en favorisant la sensibilisation aux formes urbaines innovantes, à l'urbanisme durable et au développement de nouvelles pratiques.
Il tient des permanences 2 à 3 fois par mois au Centre Inter-Administratif, dans le cadre du service commun d'Application du Droit des Sols, pour renseigner les particuliers, porteurs d'un projet de construction ou de réhabilitation, ou donner un avis sur des dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Il apporte son assistance opérationnelle pour l'élaboration et l'application des documents d'urbanisme ainsi que pour l'élaboration de projets communaux et intercommunaux.
Il œuvre pour le développement de politiques intercommunales en matière d'aménagement du territoire.
Il participe à des évènements ponctuels.
Saint-Brieuc Armor Agglomération est adhérente au CAUE et cotise pour le compte de l'ensemble des communes qui la composent pour un montant annuel fixé à 0,10 € par habitant recensé par l'INSEE au 1er janvier, soit 15 416,70 € pour l'année 2026 (base : population municipale au 1er janvier 2026 de 154 167 habitants).

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	CAUE	15 402,30 €	15 416,70 €

68. Fonds de Solidarité Logement - FSL

Le FSL est un dispositif partenarial porté par le Conseil Départemental. Son but est d'aider les ménages modestes du département à accéder ou à se maintenir dans un logement par l'octroi de prêts, de subventions selon conditions indiquées dans le règlement intérieur (notamment, le respect d'un plafond de ressources).

Le FSL est un des principaux dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Ce fonds concerne quatre domaines d'intervention :
- l'accès au logement,
- le maintien dans le logement,

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

- les aides indirectes comme l'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement),
- les aides liées aux impayés d'énergie, d'eau, de téléphone.
Les impayés d'énergie sont les plus concernés.

Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 85 000 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Conseil Départemental des Côtes d'Armor	82 595 €	85 000 €

SANTE ET ACTION SOCIALE

BUDGET PRINCIPAL

69. Réseau Français Villes-Santé

Le Réseau Français Villes-Santé a été créé en 1980. Ce Réseau national est aujourd'hui composé de plus de 100 villes et intercommunalités.
Son objectif est de mettre en lumière les initiatives et actions de ses membres afin de susciter une prise de conscience, de stimuler le débat en s'appuyant sur des informations fiables et surtout d'inciter à agir en santé à travers toutes les politiques publiques et à tous les échelons du territoire (relaie l'information, favorise les échanges d'expériences, les groupes de travail). C'est un réel soutien entre les villes ou EPCI dans leur volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine.
L'une des formalisations de cette coopération territoriale réside dans les rencontres nationales qui ont lieu chaque année.
L'agglomération adhère parallèlement :
– à la déclaration des Villes-Santé en vigueur (Consensus de Copenhague) ;
– à la stratégie 2020-2030 du Réseau français Villes-Santé.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Réseau Français Villes-Santé	1 564 €	1 580 €

ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET PRINCIPAL

70. Résovilles

L'Association Résovilles est un centre de ressources sur la politique de la ville qui regroupe les acteurs des contrats urbains de cohésion sociale des régions de Bretagne et Pays de la Loire (Collectivités locales, Associations, Services de l'Etat, Professionnels du développement social urbain et de la cohésion sociale).
L'Association a vocation à constituer un espace de confrontation des pratiques et de production d'une culture commune des acteurs de la politique de la ville. Elle a pour mission de faciliter la mise en réseau des acteurs, de capitaliser et mettre à disposition les ressources et d'apporter un appui technique et méthodologique aux acteurs.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Resovilles	6 133 €	6 161 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

71. Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC)

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC) a été créée au 1er janvier 2019.
Le pôle "observation et assistance" a vocation à animer différentes réflexions collectives à l'échelle des Côtes d'Armor qui impliquent les territoires costarmoricains.
Le montant de la cotisation est de 0,15€/habitant (population DGF), plafonné à 15 000 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ADAC 22	15 000 €	15 000 €

72. Association Française du Conseils des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

Animatrice d'un réseau de collectivités locales particulièrement dynamiques et performantes sur le plan européen, l'AFCCRE est un lieu de réflexion, de dialogue et d'échanges de bonnes pratiques. Interlocuteur privilégié des institutions communautaires et européennes, elle est une instance d'anticipation, d'alerte et de sensibilisation quant aux législations communautaires applicables aux collectivités locales.

Grâce à son dispositif de veille informative sur les politiques communautaires, elle permet aux collectivités locales de s'affirmer comme de véritables partenaires des institutions européennes. Elle les encourage et les conseille dans la réalisation d'actions cofinancées par l'Union Européenne.

Elle est un lieu de formation et d'apprentissage pour toutes celles et ceux qui, dans leur métier, leurs fonctions électives ou leur engagement associatif, ont fait de l'Europe une priorité.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	AFCCRE	5 857 €	6 124 €

73. Réseau des conseils de développement bretons

Le réseau des conseils de développement bretons est une association qui permet de mutualiser et de capitaliser les expériences et travaux des différents conseils. Il a aussi pour but d’assurer la promotion de la démocratie participative et contributive. Le réseau organise ainsi des journées d’échanges entre conseils de développement ou des évènements publics sur différentes thématiques prospectives. Il propose également des formations à l’attention des animateurs et membres des conseils de développement.

Ce réseau est également un relais auprès d’organisations régionales et nationales (CESER, CESE, Coordination Nationale des Conseils de développement, Bruded, ARIC….). Il a, en particulier, un rôle de représentation des conseils de développement auprès de la Région Bretagne.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Réseau des conseils de développement bretons	850 €	850 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

74. Futuribles International

Futuribles International permet d'accéder à des formations et des analyses prospectives de haut niveau pour mieux anticiper les évolutions économiques, sociales et environnementales. Cette adhésion offre des outils d'aide à la décision, un réseau d'experts et des études stratégiques indispensables pour préparer l'avenir. Dans un monde incertain, c'est un atout majeur pour innover, renforcer sa résilience et prendre des décisions éclairées.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Futuribles International	3 528 €	3 810 €

75. Assemblée des Intercommunalités de France

L'Assemblée des intercommunalités de France est le porte-parole des intercommunalités auprès des pouvoirs publics. Elle s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.
Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération représente l'Agglomération.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Intercommunalités de France	10 000 €	10 000 €

76. Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel

L'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) est un réseau de professionnels impliqués dans la protection des données à caractère personnel. Cette association permet d'échanger sur les bonnes pratiques, les évolutions à venir et les difficultés rencontrées lors de la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par le biais de conférences, publications, rédaction de documentations, production d'analyse et l'organisation de groupes de travail. Le montant de la cotisation 2026 s'élève à 450 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	AFCDP	450 €	450 €

77. Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC)

L'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) a pour objet de favoriser la formation des élus communautaires et municipaux des 32 communes sur toutes les questions communales et intercommunales et à permettre l'échange d'expériences entre les élus locaux.
Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 10 000 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ARIC	10 000 €	10 000 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

78. AMF 22 (Association des Maires et Présidents d'EPCI de France)

L'AMF 22 est le porte parole des Maires et, depuis janvier 2024, celui des Présidents d'EPCI. Elle est l'interlocutrice des services de l'Etat dans le Département avec qui elle organise régulièrement des réunions afin de débattre de thèmes d'actualités.
Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 10 000 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	AMF 22	9 691,20 €	10 000 €

79. AFIGESE

L'AFIGESE (Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales) est un réseau de professionnels des collectivités territoriales spécialisés dans les finances et la gestion publique locales ainsi que l'évaluation des politiques publiques.
Ce réseau permet un apport précieux sur tous les aspects financiers et fiscaux des collectivités. L'association propose à ses adhérents :

- l'accès à des formations à des tarifs préférentiels.
- la participation à des groupes de travail sur des thématiques spécifiques.
- l'accès gratuit à des livrables à l'usage des professionnels.
- la participation à des assises annuelles renforçant les échanges d'expérience.

Le montant de la cotisation 2026 s'élève à 700 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	AFIGESE	693 €	700 €

80. Le CUSM@ (Club des Utilisateurs des logiciels Sedit Marianne)

Le CUSM@ est une association loi 1901 qui regroupe des collectivités territoriales utilisant des progiciels de l'éditeur Berger Levrault de la gamme Sedit Marianne.
Le but de cette association est :

- d'échanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels,
- d'être une force de proposition au contact de l'éditeur,
- de constituer un réseau de professionnels.

Dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière, les rencontres et les échanges organisés entre les adhérents et l'éditeur sont déterminants.

Le montant prévisionnel de l'adhésion 2026 des collectivités entre 100 000 et 200 000 habitants s'élève à 500 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	CUSM@	500 €	500 €

81. Les Restaurants : RIA de St-Brieuc et de Ploufragan, les restos des ateliers du cœur au CTE et les restaurants municipaux de Plérin et Yffiniac

Saint-Brieuc Armor Agglomération accorde une participation financière de 1,47€ HT pour les repas pris par les agents dans les établissements non assujettis à la TVA ou une participation financière de 1,62€ TTC pour les repas pris dans les établissements assujettis à la TVA (valeurs au 1er janvier 2025).

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Les établissements concernés sont les restaurants administratifs situés au centre ville de Saint-Brieuc et au Zoopôle de Ploufragan, les restaurants collectifs municipaux des communes ayant conclut une convention avec la collectivité et le restaurant des ateliers du cœur.
Concernant l'association Restaurant inter administratif, la participation comprend par ailleurs une part fixe correspondant à une participation aux frais de personnel de l'association et qui est répartie entre les membres en fonction du nombre total de repas pris.
La participation prévisionnelle 2026 s'élève à 7 300 €.

Article	Organisme	2025	2026
6478	> RIA de St-Brieuc et de Ploufragan > Les restos des ateliers du cœur au CTE > Les restaurants municipaux de Plérin et Yffiniac	6 558 €	7 300 €

82. Conseil Départemental

Conformément à la convention établie entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'association gestionnaire des RIA de Saint-Brieuc et Ploufragan, la collectivité participe aux frais de fonctionnement des restaurants de Saint-Brieuc et de Ploufragan pour un montant prévisionnel 2026 de 5 700 €.
La participation prévisionnelle aux investissements s'élève à 1 000 € pour 2026.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6568	RIA Participation Fonctionnement	5 607 €	5 700 €
204132	RIA Participation Investissement	957 €	1 000 €

83. RESECO « Réseau Grand Ouest, commande publique et développement durable »

L'adhésion à cette association contribue à la bonne exécution des marchés grâce aux partages de documents et à la mutualisation d'expériences, au développement d'une dynamique d'achats responsables et à la veille sur l'évolution de l'offre des fournisseurs. Il s'agit d'affirmer nos engagements en faveur d'une politique d'achats responsables. Une telle adhésion correspond en outre à l'objectif de développement durable du projet de territoire et représente également un formidable outil dans le cadre d'une mutualisation de l'achat durable et responsable sur le territoire de l'agglomération.
Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 s'élève à 2 800 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	RESECO	2 800 €	2 800 €

84. Association Nationale des DRH

L'association nationale des DRH est au service des professionnels des ressources humaines d'entreprises et d'organisations de tous secteurs d'activité et de toutes tailles, publiques et privées. Cette association porte les intérêts de la communauté RH. Elle est force de proposition auprès des pouvoirs publics, des instances européennes et internationales et des partenaires sociaux sur tous les sujets qui concernent la pratique professionnelle de ses adhérents : politique RH, dialogue social, rémunération, promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité, formation, emploi, qualité de vie au travail…

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

La cotisation prévisionnelle pour 2026 s'élève à 375 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	ANDRH	455 €	375 €

85. CNAS

Dans le cadre de l'action sociale développée par Saint-Brieuc Armor Agglomération, tous les agents occupant un emploi permanent et remplaçant (plus de 6 mois) bénéficient de prestations proposées par le CNAS.

Chaque année, la collectivité doit s'acquitter d'une participation calculée à partir des adhérents de la collectivité (actifs) et d'une base forfaitaire.

Le montant prévisionnel de la participation 2026 s'élève à 113 000 €.

Article	Organisme	Participation 2025	Participation 2026
6474	CNAS	112 900,64 €	113 000 €

86. Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

Par délibération DB-204-2024, SBAA a conventionné avec la CANUT qui met à disposition tous ses accords-cadres.
La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit, avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires.
La cotisation 2025, calculée au prorata temporis des dates d'adhésion, correspond à 4 accords-cadres. La cotisation prévisionnelle pour 2026 correspond à 6 accords-cadres.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	CANUT	1 218 €	2 160 €

87. Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Le Réseau des Acheteurs Hospitaliers ouvre certains marchés de systèmes d'information de leur centrale d'achat aux collectivités territoriales et à leurs groupements. Le RESAH s'acquitte des procédures de commande publique et permet à ses membres de bénéficier de tarifs avantageux liés à un volume d'affaire consolidé sur le territoire national. Parmi les marchés proposés par cette centrale d'achat, certains sont intéressants pour Saint-Brieuc Armor Agglomération et les communes mutualisant leurs Systèmes d'Information au sein de la DMSI.
Le montant prévisionnel 2026 de la cotisation s'élève à 600 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	RESAH	600 €	600 €

88. Le Conseil National de l'Ordre des Architectes

Saint-Brieuc-Armor-Agglomération a dans ses effectifs deux architectes d'opération en bâtiments communautaires inscrits à l'ordre des architectes.
L'ordre des architectes perçoit de ses membres une cotisation annuelle fixée par le Conseil National.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Le montant prévisionnel de la cotisation 2026 au Conseil National de l'Ordre des Architectes s'élève à 1 440 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Conseil National de l'Ordre des Architectes	1 440 €	1 440 €

89. Club de la Sécurité Numérique des Collectivités (CSNC)

Association loi 1901, la cotisation au Club de la Sécurité Numérique des Collectivités permet l'accès à des groupes de travail, aux ressources partagées entre les membres du club (veille sur les vulnérabilités, procédures et guides,...) sur des problématiques liées à la sécurité des systèmes d'information. La mise en réseau des Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information permet notamment de participer à ces travaux, tout en profitant de sa proximité avec des acteurs institutionnels, tels que l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI, principal sponsor de l'association) et des CSIRT (Computer Security Incident Response Team) (ex. Breizh Cyber). Les collectivités adhérentes profitent également de l'accès à une plateforme d'échanges des indicateurs de compromission, et peuvent participer aux journées du Club de la Sécurité Numérique des Collectivités, ce qui permet de capitaliser sur des retours d'expériences concrets des autres membres.
Le montant prévisionnel 2026 de la cotisation s'élève à 150 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	CSNC	150 €	150 €

90. Le Coter du Numérique

Association loi 1901, la cotisation au Coter du Numérique permet l'accès aux travaux des groupes de travail sur des problématiques liées au numérique (l'informatisation dématérialisée, la cybersécurité,...) et aux systèmes d'information (données numériques et infrastructures des réseaux,…). La mise en réseau des Directeurs des Systèmes d'Information permet notamment de participer à ces travaux, tout en profitant de sa proximité avec des acteurs institutionnels, tels que la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Le CoTer est ouvert sur le monde du numérique territorial et participe aux travaux d'autres réseaux (@pronet, Forum, ...). Les collectivités adhérentes profitent également de l'accès au congrès annuel dédié aux décideurs des Technologies de l'Information des collectivités territoriales de toute la France.
Le montant prévisionnel 2026 de la cotisation s'élève à 480 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	Coter du Numérique	480 €	480 €

91. Le CEREMA

Le CEREMA est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le CEREMA intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

Ses six domaines de compétences (allant notamment les questions de mobilité à celles liées à la mer et au littoral, en passant par la thématique des infrastructures et de la voirie et celle du bâtiment) ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions. Le CEREMA intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'adhésion au CEREMA, permet notamment à Saint-Brieuc Armor Agglomération :
- de s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, Saint Brieuc Armor Agglomération participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'Administration, au Conseil Stratégique, aux Comités d'Orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA : la quasirégie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- de bénéficier d'un abattement de 5% sur ses prestations
- de rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques
La cotisation 2026 s’élève à 2 000 €.

Article	Organisme	Cotisation 2025	Cotisation 2026
6281	CEREMA	2 000 €	2 000 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

RECAPITULATIF DES ORGANISMES FAISANT L'OBJET D'UNE COTISATION/PARTICIPATION SUR PLUSIEURS BUDGETS DE L'AGGLOMERATION

	2025	2026
AMORCE	**3 243,38 €**	**3 292,34 €**
Budget annexe Collecte et Val des Déchets	1 621,69 €	1 646,17 €
Budget Principal	1 621,69 €	1 646,17 €
CNAS	**195 928,64 €**	**198 900,00 €**
Budget annexe Golf	1 776,00 €	1 960,00 €
Budget annexe Pole Nautique	1 776,00 €	2 390,00 €
Budget annexe Assainissement	15 984,00 €	16 250,00 €
Budget annexe Eau	14 652,00 €	15 470,00 €
Budget annexe Collecte et Val des Déchets	47 508,00 €	48 000,00 €
Budget Principal	112 900,64 €	113 000,00 €
Budget annexe Transports	1 332,00 €	1 830,00 €
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE – SBAA	**10 430,00 €**	**10 430,00 €**
Budget annexe Assainissement	4 750,00 €	4 750,00 €
Budget annexe Eau	4 530,00 €	4 530,00 €
Budget annexe Golf	540,00 €	540,00 €
Budget annexe Pôle Nautique	610,00 €	610,00 €
OFFICE NATIONAL DES FORETS	**186,16 €**	**190,00 €**
Budget annexe Eau	74,04 €	75,00 €
Budget Principal	112,12 €	115,00 €
> RIA de St-Brieuc et de Ploufragan > Les restos des ateliers du cœur au CTE > Les restaurants municipaux de Plérin et Yffiniac	**9 158,00 €**	**12 700,00 €**
Budget annexe Assainissement	1 188,00 €	1 700,00 €
Budget annexe Eau	1 206,00 €	1 700,00 €
Budget annexe Collecte et Val des Déchets	206,00 €	2 000,00 €
Budget Principal	6 558,00 €	7 300,00 €
IDEAL CONNAISSANCES	**6 212,76 €**	**6 337,02 €**
Budget annexe Collecte et Val des Déchets	1 382,76 €	1 410,42 €
Budget annexe Eau	3 450,00 €	3 519,00 €
Budget Principal	1 380,00 €	1 407,60 €
FNCCR	**11 779,84 €**	**11 779,84 €**
Budget annexe Assainissement	6 017,41 €	6 017,41 €
Budget annexe Eau	5 762,43 €	5 762,43 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_015_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Budgets Primitifs 2026 du Budget Principal et de ses Budget Annexes adoptés par la délibération DB-235-2025 du 18 décembre 2025,

VU l'avis de la Commission Administration et Finances réunie le 3 février 2026 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 29 janvier 2026 ;

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE des adhésions et participations de Saint-Brieuc Armor Agglomération aux organismes ci-dessus mentionnés ainsi que la participation aux investissements du Conseil Départemental des Côtes d'Armor (RIA).

AUTORISE Monsieur Le Président à régler le montant annuel des cotisations et participations listées dans la présente délibération sur le Budget Principal et ses Budgets Annexes 2026 ainsi qu'à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

REPARTITION PAR BUDGETS		
Principal	690 265,52 €	682 620,59 €
		Dont investissement 1000 €
Transports	21 622,94 €	22 155,71 €
Eau	38 710,75 €	39 099,75 €
Assainissement	27 939,41 €	28 717,41 €
Collecte et Val. Déchets	52 218,45 €	53 556,59 €
Golf	3 902,00 €	4 150,00 €
Pole Nautique	3 156,00 €	3 780,00 €
TOTAL	**837 815,07 €**	**834 080,05 €**

DIT que les crédits correspondants sont prévus sur le Budget Principal et ses Budgets Annexes 2026 aux articles 6281-6474-6478-6568 ainsi que sur le Budget Principal à l'article 204132 concernant la participation aux investissements du Conseil Départemental (RIA).

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L5211-1, L2121-25 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 65 Pouvoirs : 12 Total : 77 Exprimés : 77

Voix Pour : 77 Voix Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON